

Honfleur

Comprendre le don d'organes au collège

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE | vendredi 28 avril 2017

240 mots



Odile Delaunay, infirmière en néphrologie, a informé les élèves sur le don d'organes. - Crédit photo : Ouest-france

L'école Notre-Dame a proposé un moment d'échange sur le don d'organes avec Odile Delaunay, ancienne infirmière en néphrologie. Elle fait partie de l'association Adot (Association pour le don d'organes et de tissus humains).

« **Les collégiens sont plus motivés que les adultes sur ce sujet, parfois difficile. 37 % des familles refusent le don d'organes, faute d'informations,** souligne Odile Delaunay. **Les dons servent à faire des greffes, lorsque les médicaments ne peuvent plus rien faire. C'est une dernière chance.** »

Le don est gratuit. Certains organes peuvent être faits du vivant du donneur, comme la moelle osseuse, le sang, le rein...

« **Le don de sang est un acte civique. On peut donner à partir de 18 ans. Il faut environ 500 poches par jour en Normandie** », précise Odile Delaunay.

On peut aussi prélever un organe sur un donneur en mort cérébrale. Le cerveau est mort mais les organes sont maintenus en vie le temps du prélèvement.

« **Tout être vivant est un donneur potentiel s'il n'a pas fait de lettres de refus de son vivant** », indique Odile Delaunay.